

ARREE

1924

MM.

Comte d'ALSACE, prince d'HÉNIN.

AMIC.

BRIGER (Pierre).

Comte DE BERTIER.

Général BOURGEOIS.

BRETON (Jules-Louis).

~~CAZELLE.~~

CHALAMET.

~~COHEN (Pierre).~~

DELPERRÉ.

DOUMER (Paul). *Ch. Dumont*

Comte d'ELVA.

~~BERNARD MERLIN.~~

FOUCHER.

GALLET.

GAUDIN DE VILLAINÉ.

GENTIL.

RAYEZ.

AUER.

DE

DE

LE BAY

LEBERT.

LEBRUN (Albert).

DE LUBERSAC.

MAUGER.

MENIER (Gaston).

MESSIMY. *Pasqual*

PAUL PELISSE.

PÉDEBIDOU. *Penancier*

POULLE.

RICHARD.

SABATERIE.

Général STUHL.

Général TAUFFLIER.

FABRIQ

LITAI
TYPG
GR

CARTO

18
13
24

Pour av

Séances
de la Commission de l'armée

année 1924.

Election

Alloc
M. Allen
Pres

Séance du Vendredi 1^{er} Février



Présents : Mm. Doumer, Cl^{ts} d'Elra, Lebrun, Hirsch-
auer, Stuhl, Manger, d. G. Batut, Richard, Amie,
Berger, d. Bertier, Bourgeois, Chalamet, Foucher, Gallet,
Gandin d. Villaine, Gentil, Hervey, d. Landermont, Libert,
J. Menier, Messimy, P. Pelisse, Pichidou, J. Poulh,
Sabaterie, Taufflieb.

La séance est ouverte à 16 heures

I. Présidence de M. Chalamet, Président d'âge.

Election du Bureau

M. le Président — Mes chers collègues, nous allons,
suivant l'usage, procéder immédiatement à l'élection
de notre Bureau.

A l'unanimité des voix, le Bureau est ainsi
constitué :

Président : M. Albert Lebrun

Vice Présidents : Mm. Gaston Menier
Pierre Berger

Secrétaires : Mm. le Cl^{ts} d'Alsace
Paul Pelisse.

M. le Président invite M. Albert Lebrun à venir prendre
place au fauteuil de la présidence (Vifs applaudissements)

Allocution de
M. Albert Lebrun
Président.

II. Présidence de M. Albert Lebrun.

M. le Président — Mes collègues du Bureau et moi,
nous remercions la Commission de l'Armée et la nouvelle
preuve de confiance qu'elle vient de nous donner.

Nous nous efforçons de le justifier par notre assiduité et notre impartialité, et pour notre souci de conserver à la Commission la réputation méritée qu'elle a acquise dans le Sénat et au dehors.

L'année dernière elle a réalisé une œuvre qui constitue presque un record. En moins de trois mois, d'octobre à fin décembre, elle a examiné et discuté un projet de plus cent articles, la loi de recrutement, et a mis le Sénat à même de le discuter à son tour. (Tristesse!)

Nous sommes prêts à recommencer le jour — malheureusement encore incertain — où le Chamber des députés nous enverra les autres projets de loi d'organisation militaire.

En attendant, nous allons pousser activement le travail que nous nous sommes imposé à nous-mêmes: acquérir une connaissance ^{aussi} complète que possible de notre matériel militaire. (Marquis d'approbation).

La question de l'aéronautique est actuellement pour nous, sur le chantier. M. de Lubersac sera en état de nous apporter son rapport à notre prochaine réunion. M. Pierre Berger est prêt également à nous entretenir de la question de ~~la~~ l'armement et des munitions d'infanterie.

Nous avons là en perspective un travail de plus intéressant et de plus importants, qui pourra même nous permettre d'apporter des suggestions au Gouvernement.

Je tiens, avant de terminer, à saluer nos nouveaux collègues MM. Anic, Gallet et Messimy, qui apportent à la Commission un sérieux renfort de compétences. Et j'adresse, en votre nom à tous, un souvenir ému à nos deux collègues M. le Ct d'Alsace et M. Cazelles, actuellement souffrants, mais que nous espérons voir revenir bientôt parmi nous. (Tristesse! Vifs applaudissements anonymes.)

La famille
et la loi de

M. le G^l Messimy — Permettez-moi, Monsieur le
Président, de vous remercier, au nom des nouveaux venus, des
paroles aimables que vous venez de nous adresser. Nous nous
efforçons d'acquiescer les excellentes traditions de la Commission
Sénatoriale de l'armée, si justement appréciée. (Applaudissements)

Les familles nombreuses
et la loi de recrutement

M. Gaudin de Villaine — Je voudrais revenir briève-
ment, dès cette première séance, sur la question si aiguë des
dispenses accordées à l'aîné de cinq enfants par la loi de recrute-
ment. La jurisprudence est loin d'être constante. Je deman-
de que le Ministre de la Guerre soit prié d'adresser à tous
les bureaux de recrutement un texte clair et uniforme qu'on
puisse appliquer de la loi.

M. Hervey — Des erreurs d'interprétation ont été
commises dans les premiers mois. Actuellement les hésitations
ont cessé. On applique partout le texte dans son sens le
plus restrictif, surtout lorsqu'il s'agit de militaires appelés
avant le vote de la loi.

M. le G^l Messimy — C'est en effet l'interprétation la
plus restrictive qui a prévalu. Cela est déplorable et parfois même
odieux. Le législateur avait voulu que dans toute famille de
cinq enfants il y ait un bénéficiaire, que ce soit l'aîné ou l'un
de ces enfants. Il faudrait revenir à une interprétation plus
libérale.

M. Gaudin de Villaine — Je suis d'accord avec M. le G^l Mes-
simy. On a décidé que la loi s'appliquerait à partir de 1922.
Qu'on la rende libérale pour les dispenses à partir de cette date.

M. le G^l Hirschauer — Il faudrait demander à M. le
Ministre de la Guerre les instructions qu'il a envoyées, à ce sujet,
aux Conseils de révision. Pour ma part, j'ai vu, à Sarreguemines,

appliquer la loi dans des conditions satisfaisantes.

Un vote maintenant de la loi d'organisation générale et de la loi des cadres. J'ai l'impression qu'il y a actuellement, en ce qui concerne, un flottement. Les principes même semblent en voie de transformation. Le changement récent de Chef d'Etat major général pourra du reste contribuer à réaliser des modifications.

Quoi qu'il en soit, au début du mois prochain, je serai en état de présenter à la Commission mon rapport sur le matériel du génie.

M. P. Berger - De mon côté, je serai en état, dans dix semaines, de vous offrir mon étude sur le matériel et les munitions d'infanterie.

À ce sujet, je crois qu'il serait nécessaire, la Commission de l'armée ayant été renouvelée, de confirmer dans leurs pouvoirs les membres chargés d'étudier les divers matériels militaires.

La Commission confirme dans leurs pouvoirs les rapporteurs chargés des études de matériel.

Réforme
du Code de Justice militaire.

M. Guillaume Doullé - Un projet de loi si important a été déposé sur le bureau du Sénat, celui qui tend à la modification du Code de Justice militaire. La Commission de législation en est saisie. Il me semble que la Commission de l'armée devrait également être saisie pour avis. (Attention). J'ai été désigné comme rapporteur à la Commission de législation. À ce titre je pourrais vous faire un rapide exposé de mon rapport. La rédaction de l'avis pourra ensuite être confiée à un de nos collègues. (Approbation)

La séance est levée à 17^h 30.

Séance du Vendredi 15 février

Présidence de M. Albert Lebrun

Présents : MM. Lebrun, P. Doumer, Chalanet, Richard, Manger, Taufflieb, ^{g^d} Bourgeois, Gentil, Hervey, Merlin, Ch^d d'Elva, J. Pouille, L. Berger, Kubersac, J. Menier, Gallat, ^{g^d} Hirschauer, de la Batut, Fouchet, Sabatier.

La séance est ouverte : 16 heures.

Déclassement de
Sidi bel Abbès
n° 52. 1924.

M. Guillaume Soullé est désigné comme rapporteur du projet de loi portant déclassement de la place de Sidi bel Abbès et du fort de Sidi-Ferruch.

Terrains de la
pyrotechnie de Lyon
n° 837. 1923

M. le ^{g^d} Bourgeois est désigné pour la rédaction de l'avis concernant le projet de loi approuvant un Contrat entre l'Etat et la Ville de Lyon, au sujet des terrains de la Pyrotechnie de Lyon.

Situation du matériel
de l'aéronautique
(Exposé de M. de Kubersac)

M. de Kubersac, chargé de l'étude de la situation du matériel de l'aéronautique militaire donne lecture de son rapport.

(Voir le rapport dactylographié.)

M. Gaston Menier — le rapport de notre collègue est excellent, très clair, très documenté — mais très étiré. Il s'est occupé surtout, sans les comparaisons, de l'Allemagne. L'attitude de la Russie peut également nous préoccuper. On parle de 70 escadrilles en Russie, dirigées et outillées par l'Allemagne. Ulysse a un sanglier réel.

D'autre part l'Angleterre a porté le nombre de ses escadrons de 32 à 50.

La Hollande se également à surveiller.

Enfin il y a deux questions capitales: celle du bois de spruce et celle du duralumin.

Il y a aussi la question si importante de l'éloignement des usines de construction d'avions hors de la région parisienne.

M. le g^{al} Hirschauer — Je veux insister sur un seul point: le manque de liaison entre les services constructeurs et les services utilisateurs. Il y a là une situation très regrettable, qui n'est pas imputable au double service de l'état de l'aéronautique.

Actuellement un progrès sensible semble avoir été accompli: le Ministre de la Guerre s'est décidé à rapprocher la commission d'expériences.

Le vrai remède a été indiqué par M. de Tubersac: c'est la création d'un Ministère de la Défense nationale dont relèveront les trois armées, celle de terre, celle de mer et celle de l'air. (Tristesse!)

D'autre part, il y a, en matière d'avions, deux politiques possibles: celle de la qualité et celle de la quantité. A mon avis la qualité doit l'emporter sur tout. Il ne faut pas oublier qu'un nouveau modèle d'avion perfectionné suffit à rendre inutilisables tous ceux existant avant lui.

Les avions construits ailleurs que dans les maisons-mères sont inférieurs; c'est un fait. Il y a donc intérêt à multiplier les maisons-mères, et pour cela on ne peut adopter un type unique de moteur.

Nous sommes, en matière d'aéronautique, en pleine période de progrès et de transformation, et nos ressources sont limitées.

Pour toutes ces raisons, je suis partisan de la politique de la qualité.

7
Enfin des doutes ont été émis sur la résistance
de l'aluminium exposé à l'air.

M. le Président — L'aluminium parfaitement
pur, tel qu'on le fabrique actuellement, résiste aux
attaques de l'air.

M. G. Hirschauer — C'est exact. Mais vous
savez s'il résistera aux vibrations. La plupart des
métaux y résistent mal. Le Duralumin ne semble
pas devoir très bien résister aux vibrations.

Néanmoins, si le reconnais, un grand progrès
est réalisé du fait de la possibilité de sa conservation.
Il faut donc réunir des approvisionnements, en
lingots et en tubes standardisés, et obtenir des
constructeurs qu'ils n'utilisent que ces tubes standar-
disés.

Cette question des métaux est capitale. Nous
sommes capables de faire des aciers remarquables.
Or nous ne le faisons pas. Il faudrait posséder et lancer
d'excellents aciers de construction. Ils serviraient
également à l'industrie automobile.

M. Paul Doumer — Je suis tout à fait
d'accord sur les principes avec notre rapporteur. Il y a
une amélioration à réaliser dans l'organisation; elle
est possible, et il faut la réaliser dès le temps de paix.
Mais il reste le grand problème de la politique de la
qualité ou de la quantité.

Le mieux serait évidemment d'avoir les deux.
Mais il y a, je le reconnais, la difficulté créée par les
progrès incessants en matière d'aviation.

Néanmoins on peut, je crois, avoir dès à présent
des unités de moteurs. Ces types sont bien connus.
La recherche constante du mieux visquera et de nous

donner une collection d'échantillons et non un matériel utilisable.

Nous avons vu le cas se produire pour l'artillerie lourde. Il y avait deux modèles, celui de Saint Chamond et celui du Creusot. Les munitions n'étaient pas interchangeables. Il a fallu, en fin de compte, que St Chamond accepte de fabriquer le modèle du Creusot.

Il ne faut pas que chaque constructeur ait son modèle. Il faut qu'il y ait un modèle réglementaire.

J'appelle aussi l'attention de la Commission sur les réductions actuellement envisagées pour le matériel d'aviation. Elles sont inquiétantes et nous devons avoir l'œil ouvert.

M. L. Lubsac — L'observation de M. Paul Doumer sur le danger que présente la variété des modèles est fort intéressante. Mais il faut considérer que le cas de l'aviation est un cas spécial. Les constructeurs d'aviation ne sont pas toujours des spécialistes. Sans doute une grande maison pourra construire d'autres modèles que les siens, mais après il faudrait surtout, c'est que la maison mère puisse contrôler les constructions d'aviation de sa marque faites ailleurs que chez elle.

Une chose très grave est l'absence de programme en matière d'aviation. Cela met les constructeurs dans une situation très difficile. Il faudrait établir un programme portant sur plusieurs années, comme pour la marine ou l'artillerie.

M. Mauger — Une question sur un point spécial : N'avons nous pas, dans nos Colonies, des bois pouvant remplacer le bois de Spruce.

M. L. Lubsac — Non, il n'y a de bois de Spruce qu'au Canada. Il doit être toutefois que dans le Manifeste Central

9
il existe des bois, inférieurs au Spruce, qui pourrissent,
en mettant les choses au pis, servir à la construction des
avions.

M. le Président - Il nous reste à conclure. Nous
pouvons, si la Commission fait siens les termes du tr
intéressant rapport de M. de Lubersac, le transmettre au
Gouvernement. M. le Ministre de la Guerre voudra certai-
nement venir y répondre. Nous l'entendrons dans les
explications (Très bien!)

Le rapport de M. de Lubersac est adopté.

M. le Président se charge de le transmettre à M. le Min-
istre de la Guerre, à M. le Sous-Secrétaire d'Etat de l'Aéronautique,
aux Commissions des Finances et de la Marine.

Des exemplaires numérotés seront remis, contre enga-
gement, à chacun des membres de la Com. de l'armée.

La séance est levée à 18^h 15.

Séance du mercredi 12 mars.

Présidence de M. Leboucq

Présents: MM. Leboucq, Doumer, Chélanet, Maugué, de Bertin, Libert, d'Elva, Berger, Mesnivy, de Labrousse, J. Coullé, Gallet, Sabatier, Richard, St-Bonheur

Déclassement
de Sidi-bel-Abbès

52-1924.

M. Guillaume Coullé donne lecture de son rapport sur le déclassement de la place de Sidi-bel-Abbès.

M. le St Mesnivy fait observer qu'il est souhaitable que batteries de Sidi-Ferruch qui vont disparaître soient remplacées par d'autres batteries afin de protéger le raid d'Alger

M. de Bertin — C'est indispensable en effet. Alger est une proie offerte à l'ennemi

M. J. Coullé — Je poserai la question au ministre.

Sous cette réserve, le rapport est adopté.

Déclassement de
Colmars (Basses Alpes)

n° 86-24.

M. Guillaume Coullé est désigné comme rapporteur du projet de loi portant déclassement de la place de Colmars (Basses Alpes).

Etat moral
de l'armée

M. le Président donne lecture d'un rapport de M. le maréchal Pétain, en date du 15 novembre 1923, sur l'état moral de l'armée.

M. Fernand Berger — La Commission de l'Armée s'est

11
toujours intéressée à cette question. Mais il importe
de faire une distinction entre la situation des officiers
et celle des sous-officiers.

La situation des sous-officiers n'a pas été, après l'ar-
mistice, ce qu'elle aurait dû être. Le sous-officier de
carrière, celui qui nous a fourni des officiers pendant
toute la guerre, subit actuellement une crise matérielle
et morale. Il y a là quelque chose à faire, surtout au
point de vue de l'avenir : assurer aux sous-officiers,
des emplois civils à leur réserver.

En ce qui concerne les officiers, il a été fait un
gros effort. Il ne faut pas oublier d'ailleurs que la
situation d'officier subalterne est une situation tempo-
raire.

Une constatation est assez pénible à faire, c'est
que beaucoup d'officiers ne travaillent pas assez, et
ne songent qu'à prendre leur retraite. Beaucoup de
jeunes officiers supérieurs ne remplissent pas convena-
blement leur rôle de formateurs des cadres. Il faudrait
exiger d'eux qu'ils remplissent leurs fonctions d'instructeurs.
Mais il faudra au préalable l'officier supérieur la situation
matérielle à laquelle il a droit, parce que une armée a tout
surtout par les cadres.

M. Paul Doumer - Le rapport du Maréchal Véturin
est assez pessimiste; mais je crois que l'on s'en est exagéré
les conclusions. Les généraux Inspecteurs d'armée, il y
a attention.

Les officiers souffrent de pénurie d'argent, mais
ils souffrent surtout de leur instabilité. On
les fait « valser » à chaque instant. Ils sont partout sauf
à leur corps. C'est que l'armée manque d'organisation.
On l'attaque. Voilà un an que la loi de recrutement
est votée. Et la loi d'organisation générale ne vient toujours
pas. La déliquescence de l'armée à l'heure actuelle est

navrant.

Les nouveaux S'cents, qui interdisent la nomination d'un nouveau fonctionnaire, vont arrêter l'accès des sous-officiers aux emplois civils. Cela aggrave encore la situation.

Et le matériel est dans un état aussi lamentable que le personnel.

Se 'hâter actuellement une mobilisation de troupes autres que celle de l'armée du Rhin nécessiterait je ne sais combien de semaines (Fort bien !)

M. André Lebret — Il est évident que, sans la Commission des Finances qui peut apporter les solutions essentielles. Néanmoins le C^o de l'armée a aussi son mot à dire. En ce qui me concerne, j'ai été frappé du passage du rapport du maréchal Létain où il est dit que c'est la brièveté du temps de service qui décourage les officiers dans leur rôle d'instructeurs. Le service de six huit mois a été voté par le Parlement, il doit être accepté de tous et s'il montre hostile s'en irait sans l'armée ou il est d'un regrettable.

M. Paul Doumer — Je crois que c'est surtout de l'insuffisance du nombre d'officiers ~~que~~ ^{que} le maréchal Létain dans son rapport, insuffisance qui leur impose le rôle d'instructeurs sans interruption.

M. de Bertier — M. Berger a eu raison d'insister sur l'importance de l'encadrement du balbutiant. Il y a pléthore d'officiers supérieurs et pénurie d'officiers du balbutiant et de sous-officiers.

J'ajoute que l'incorporation des classes en deux demi-contingents aurait très bien pu s'effectuer sans nécessiter une instruction continue durant les 18 mois dans chaque unité.

La situation des régiments africains stationnés en

France, sont les recrutés tout expédiés aux quatre coins du pays, et qui n'ont même pas de dépôt en Afrique, est la plus fâcheuse.

En réalité, nous avons une façade d'armée, mais ni esprit militaire, ni organisation.

M. René Berger — Propose, comme conclusion, qu'on ne trouve pas les jeunes officiers dans la troupe. Alors où sont-ils ? que font-ils ? C'est le problème. Il faut absolument maintenir les jeunes officiers dans la troupe et les sortir des écoles. C'est une nécessité pour la troupe et pour eux-mêmes. Je demande instamment que l'attention du Ministre de la Guerre soit attirée sur ce point (Assentiment général).

M. le Président — Nous pourrions charger un collègue d'étudier la question et de nous présenter un rapport.

M. le G^{ral} Merimey — Le Maréchal Pétain n'a pas indiqué deux causes, très importantes à mon avis, de l'état moral de l'armée. D'abord la disparition de l'élite. A la sortie des grandes écoles, les meilleurs quittent l'armée. D'autre part on ne semble pas avoir fait, au Ministère, les efforts nécessaires pour adapter l'armée au service de 18 mois. On a voulu en réalité reconstituer l'armée de 1914. C'est là une grave erreur, d'autant plus que le service sera fatalement d'un an lorsqu'on aura évacué la Ruhr.

Il faudrait entendre le Ministre et savoir ce qu'il entend faire.

M. le G^{ral} Bourgeois — En effet la fuite des élites des grandes écoles vers l'industrie a été très grave. Cette situation est en voie d'amélioration.

D'autre part le fait qu'on a voulu refaire l'armée

de 1914 est parfaitement exact. C'est déplorable.
Le Maréchal Foch s'en est plaint à moi très nettement.

M. le Président - Pour conclure, je demanderai à
M. le Ministre de la Guerre de se venir devant la Commission
avec le Chef d'Etat-major général.

M. le Général Messimy - Je voudrais bien que nous entendions
aussi le Maréchal Foch. Cela n'a rien, je pense, de
révolutionnaire, et me semble essentiel.

M. le Président - Quand nous recevons les
projets d'organisation militaire votés par la Chambre, nous
examinons cette question de l'organisation de l'armée et
pouvons entendre qui nous voudrons. Pour le moment,
il s'agit seulement du rapport de M. le Maréchal Pétain.
Nous demandons au Ministre des explications sur les points
spéciaux qui y sont abordés.

M. le Général Bourgeois - Nous pourrions, par la même
occasion, le questionner aussi sur l'application de l'art. 7
de la loi de recrutement.

Un an ainsi décidé

Séance du mercredi 26 mars.

Présidence de M. P. Berger, Vice Président.

Présents : MM. Berger, Coset, Mesnivy, de La Batut, Merlin, de Berthier, Gallet, Chelaumet

La séance est ouverte à 14^h 45

Désignation de
Rapporteurs.

M. Gallet est désigné comme rapporteur du projet de loi tendant à concéder une partie des terrains de la caserne de la Pépinière en vue de faciliter l'installation du Cercle National des armées de terre et de mer.

M. Mesnivy est désigné comme rapporteur du projet de loi portant déclassement de la place de Condé sur Escaut et approbation de la cession des terrains de la fortification d'enceinte.

M. de La Batut est désigné comme rapporteur du projet de loi relatif à un échange entre l'Etat et la ville de Cahors.

La séance est levée à 15^h.

Séance du mercredi 2 avril

Président : M. Albert Lebrun.

Présents : MM. Lebrun, Doumer, J. Hirschmann,
Gallet, Hayez, & Bertier, Chalamet, Foucaud.

La séance est ouverte : 14^h 45

Transfert du
Arch. Militaire à
la Caserne de Pépinière
N° 186-1924.

M. Hayez demande qu'une démarche soit
faite auprès de M. le Ministre de la Guerre pour que les
membres du Arch. Militaire soient représentés dans le
Comité d'Administration de cet établissement, sont-ils
amovibles l'existence exclusivement par leurs cotisations.
(Approbation générale).

M. Gallet donne lecture de son rapport sur
le projet de loi tendant à constituer une partie de terrains
à la Caserne de Pépinière en vue de faciliter l'installe-
tion du Arch. National des armées de terre et de mer.

Le rapport est adopté et sera déposé aujourd'hui même.

La séance est levée : 15^h 20'

Séance du Jeudi 10 Avril.

Présidence de M. Albert Tebrun

Présents : MM. Tebrun, Doumau, St Bourgeois, Gallat, St Messimy, de La Batut, Hayez, F. Martin.

Excusé : M. Berger.

La séance est ouverte à 14^h 30

Echange entre
l'Etat et la ville de Cahors

M. de La Batut donne lecture du projet de loi sur le projet de loi concernant un échange entre l'Etat et la ville de Cahors.

L'avis est adopté.

Augmentation
du contingent de médailles
militaires des réserves.

M. le Président - Le Ministère de la Guerre vient de me faire remettre le texte d'un projet de loi, adopté à l'unanimité par la Chambre des députés, et tendant à augmenter le contingent des médailles militaires destinées aux militaires des réserves et rappelés des contrées.

M. Gallat - Il est certain que beaucoup de gens très méritants n'ont pas reçu les récompenses qui leur étaient dues. Par contre il y a eu des abus considérables en faveur de gens beaucoup moins méritants.

M. St Bourgeois - Je crois que ce contingent supplémentaire de médailles est précisément destiné à récompenser les gens méritants dont parle M. Gallat.

M. St Messimy - Je suis l'adversaire résolu des projets de loi spasmodiques qui surviennent au moment des élections. De semblables questions méritent d'être

examinés avec calme et dans leur ensemble

M L^g Bourgeois est désigné comme Rapporteur
du projet.

M L^g Menimy demande qu'au moment
où revient en discussion la loi sur les pensions, le Ministre
de la Guerre soit invité en séance à préciser que les
dispositions de l'article 44 s'appliquent aux officiers
en réserve spéciale (Anticipation).

La séance est levée à 15^h 5'

Séance du Vendredi 11 avril.

Président M. A. Lebrun.

Présents: MM. Lebrun, Doumer, G^l Stuhl, Mauger,
Hervey, Merlin, Chalamet, Berger, Gentil, Hayez

La séance est ouverte à 14^h 45

Cession à la Ville de
Boulogne d'une partie du
domaine militaire dépendant
du château

M. le G^l Stuhl donne lecture de son rapport
sur le projet de loi portant cession à la ville de Boulogne
d'une partie du domaine militaire dépendant
du château.

Le rapport est adopté.

Séance du mercredi 4 Juin

Présidence de M. Albert Célron

Présents : M. Célron, Doumer, G^l Hirschauer, G^l Lang
flieb, G^l Stuhl, G^l Messimy, Mauger, G^l Bourgeois, J. Vouille,
Chalamet, A. d'Elva, A. d'Alsace, de Tubersac, Hervey,
Richard, Foucher, G^l Bertier, de Vandemont, F. Merlin,
de la Batut, Pédabidou, J. Menier

Excusé : M. Gentil.

La séance est ouverte à 14^h 30

M. le Président exprime à M. le G^l d'Alsace le plaisir
qu'il éprouve la Commission à le voir rétabli, après l'absence
de plusieurs mois qu'a entraînée son état de santé.

Désignation
de Rapporteurs.

Sont désignés comme Rapporteurs :

M. le G^l Hirschauer pour le projet de loi relatif aux
cadres des réserves.

M. le G^l Stuhl pour le projet de loi relatif au réta-
blissement des retenues sur le solde des hommes punis de
prison.

M. le G^l Messimy pour le projet de loi relatif au décla-
sement de fortifications d'Entremont, de Salaz, de Collioure,
de Montlouis, de Mauterive et d'Oléron.

M. le G^l Bourgeois pour le projet de loi visant les
emplois aux militaires des armées de terre et de mer rengagés et
commissionnés.

M. Guillaume Doullé pour le projet de loi modifiant la loi du 19 juillet 1884 sur les écoles militaires préparatoires

Déclassement
de Colmars (Basses Alpes)

n° 86. 1924

M. Guillaume Doullé donne lecture de son rapport sur le projet de loi portant déclassement de la place de Colmars (Basses Alpes)
Le rapport est adopté.

Communication à
M. le Ministre de la Guerre
à propos des déclassements de places

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. le Ministre de la Guerre, adressée en réponse à une question de M. le G^l Menimay, et relative aux directives générales adoptées par le Gouvernement en matière de déclassements.

La Commission décide qu'il n'y a pas lieu d'en discuter avant la nomination du nouveau Ministre de la Guerre.

Lois
d'organisation de l'armée
et des cadres.

M. le Président donne la parole à M. le G^l Hirschauer pour un exposé général sur les lois d'organisation de l'armée et les cadres, dont il est Rapporteur.

M. le G^l Hirschauer — La loi d'organisation et la loi des cadres sont étroitement liées, mais la première est une loi de principes, la seconde une loi d'application. On peut donc logiquement admettre que la seconde soit appelée à évoluer et à se modifier de considérablement alors que la première pourra demeurer stable dans les grandes lignes.

La loi d'organisation actuelle date de 1873. Le projet nouveau prévoit, en ce qui la concerne, certains changements, notamment pour la délimitation des régions, mais même sur ce point elle aurait pu être peu

modifiée. La grande réforme, la modification essentielle sans notre organisation militaire, c'est la réduction du nombre de nos divisions à trente deux unités.

La région est nécessairement la base de toute organisation militaire. C'est dans son cadre qu'on instruit les troupes, qu'on prépare même la mobilisation industrielle. Le projet primitif du Gouvernement séparait nettement les commandements de régions et les commandements de troupes. Il prévoyait deux généraux, l'un pour la région, l'autre pour le corps d'armée, avec leurs états-majors et services distincts.

Le résultat du premier essai d'application a été mauvais. Personne ne connaissait plus ses attributions; on ne savait à qui adresser la correspondance. On a du revenir à l'ancien système, celui de la réunion des deux commandements dans la même main. Comme le projet prévoit vingt régions et douze corps d'armée métropolitains, on a décidé que, sur les vingt généraux commandant les régions, douze assureraient les lettres de commandement de corps d'armée.

Cette solution est meilleure que la première. Elle n'est pas encore parfaite. Nous y reviendrons.

L'armée nouvelle est nécessairement constituée par une masse de plus en plus considérable de réserves encadrées par les formations de l'armée active. Dès la naissance s'augmente, dès le temps de paix, les états-majors et formations et d'utiliser, en temps de guerre, les anciens commandants de corps d'armée comme commandants de régions.

Les grandes unités existent dès le temps de paix sous le corps d'armée et la division. Il est donc, en tenant compte de l'expérience de la guerre, que le général le plus directement en contact avec les troupes, c'est le général de division. Le corps d'armée est un groupement de divisions, de deux divisions au moins, mais c'est surtout un centre de services et d'approvisionnement.

L'état-major de l'A. a donc un rôle assez différent de celui de l'état-major de division. Aussi je pense qu'il vaudrait beaucoup mieux avoir, dès le temps de paix, vingt corps d'armée organisés, avec leurs états-majors, en correspondance avec les vingt régions.

Ce n'est là qu'un des points importants pouvant donner lieu à de sérieuses discussions. Il y en a d'autres. J'ai rédigé sur chacun d'eux des notes, en 'il sera utile, je crois, de faire dactylographier et distribuer à chacun des membres de la Commission avant que je commence la rédaction de mon rapport proprement dit.

M. Paul Doumer - Nous avons, peut-on dire, repris l'affaire "ab ovo". Le nouveau projet ne répond aucunement aux besoins actuels. Ainsi l'éventualité d'une mobilisation partielle n'y est pas envisagée. Il faudrait commencer par examiner les différentes éventualités auxquelles notre armée peut avoir à faire face, et en déduire l'organisation nouvelle. Le texte de la Chambre n'organise rien. C'est de la littérature, et très vide. Il faudrait donc, je crois, procéder d'abord à une étude d'ensemble très générale.

M. L. G. Laufflieb - Il faudrait aussi, me semble-t-il, entendre d'abord le nouveau ministre et connaître les idées. La nouvelle organisation devra peut-être tenir compte d'une réduction de la durée du service. En cela, il faudrait modifier profondément le projet actuel, basé sur le service de dix-huit mois.

M. le Président - A l'heure actuelle nous sommes régulièrement saisis de deux projets votés par la Chambre. J'estime que nous devons les examiner. Il est d'ailleurs un certain nombre de questions qui peuvent être étudiées dès à présent, indépendamment de l'organisation générale et de la durée du service. Nous pourrions commencer par elles.

M. le général Bourgeois — Je suis de l'avis du général Lasefflieb. Il faut connaître le pensée du nouveau Gouvernement; c'est indispensable pour faire quelque chose de définitif. Mais un fait domine, pour le moment, la situation: notre armée n'a pas de statut et se désagrège.

La révision approfondie de nos lois militaires organiques nécessitera un temps assez long. Or nous ne pouvons laisser l'armée sous l'état actuel. La Chambre serait de voter tout de suite le texte de la Chambre qui formera un tout avec la loi de recrutement récente. Cette organisation serait provisoire, transitoire. Et nous aurions la possibilité de reprendre l'examen des trois lois organiques sans hâter excessive, sans de bonnes conditions de travail.

M. le général Messimy — Voter une loi qui renferme de lacunes très graves et qui ne doit pas être maintenue serait, à mon sens, une mauvaise besogne.

Il existe une situation contre laquelle il faut réagir tout de suite. Les suppressions de régiments d'infanterie, par exemple, ont été beaucoup trop considérables. Si l'instruction est devenue impossible, c'est qu'un frottement d'emplois qui n'ont rien de militaire sont encore donnés, dans les casernes, à des militaires du contingent. L'armée actuelle devrait être exclusivement une école d'instruction. Bref des réformes importantes s'imposent, tout de suite.

M. le général Hirschauer — Il vient d'être fait allusion aux effectifs et à leur utilisation. La situation, à ce point de vue, est littéralement effarante. Un tiers seulement des effectifs est à l'instruction. L'instruction est en réalité inexistante et, faute de spécialistes, le matériel est très mal entretenu.

M. G. Pouille — Une question en apparence secondaire me paraît étroitement liée à celle de l'organisation et de celle-ci:

Je veux parler de la Justice militaire. Il n'est pas question, dans les projets de loi organiques, de la constitution d'un corps de la Justice militaire. D'autre part le Sénat est saisi d'un projet de loi spécial sur ce point. Ne conviendrait-il pas d'incorporer ce projet spécial au projet général de constitution des cadres.

A l'heure actuelle, il existe toujours 21 Conseils de guerre correspondant aux anciens corps d'armée. 4 officiers affectés à ces 21 conseils se plaignent de n'avoir pour ainsi dire rien à faire. Au cours de l'année 1923, le Conseil de guerre de Vichy, pourtant fort important, a jugé en tout 96 affaires; celui de Mans, 47; celui de Rennes 64; celui de Limoges, 40; celui de Toulouse, 49.

Il y a évidemment un travail de réorganisation et de renouvellement à effectuer.

M. le Général Stuhl. — Nous sommes tous d'accord pour reconnaître que le projet de la Chambre n'est pas satisfaisant. Personnellement, j'ai toujours lutté contre la réduction excessive des corps d'infanterie. On peut trouver des hommes mal utilisés et les verser dans l'infanterie. Le recrutement indigène est également défectueux.

Mais une réorganisation complète demandera beaucoup de temps. Je me demande donc s'il ne conviendrait pas d'adopter provisoirement le projet de la Chambre, même très imparfait, ainsi que l'a proposé le général Bourgeois.

M. P. Doumer. — On ne peut pas adopter un projet aussi mal étudié et aussi mauvais que celui-ci. Les lois générales que je connais protestent contre les dispositions.

Il faudrait se mettre résolument à la besogne, et commencer par entendre, comme l'a fait l'Assemblée Nationale, les chefs militaires compétents.

M. de Kersauze. — Une question me préoccupe,

étant soumi l'absence actuelle d'organisation: En cas de mobilisation, que le produirait-il?

M. Paul Doumer — Il existe un plan provisoire de mobilisation.

M. L. Dubouché — Je veux le croire. Néanmoins, sans l'érection par exemple, personne ne sait sur quel pied donner. Nous ignorons ce qui se passe en Allemagne, et, dix ans après la guerre, nos régiments d'aviation ne pourraient pas se mobiliser, faute de matériel suffisant.

La déliquescence est telle qu'il faudrait immédiatement, me semble-t-il, un statut provisoire, en attendant l'organisation définitive.

M. L. G^{ral} Messimy — Tout dépendra de ce que nous proposera le nouveau Ministre. Mais voter quelque chose qu'on se mettrait immédiatement à défaire, ce serait, me semble-t-il, organiser le désordre.

M. L. G^{ral} Bourgeois — Évidemment nous devons nous en remettre à ce que demandera le prochain Gouvernement. Donc attendons d'avoir entendu le nouveau Ministre.

M. P. Doumer — L'essentiel est que le Gouvernement ne saisisse pas le Chamber d'un projet nouveau. C'est au Sénat qu'il doit actuellement s'adresser (Tout bien!)

M. L. Président — Il ne paraît impossible de prendre aujourd'hui une décision définitive. Reste à savoir si nous devons dès à présent commencer une étude d'ordre général ou nous ajourner.

M. Hervey — Il ne faut pas perdre le fruit du travail de notre Rapporteur. Certaines questions se posent toujours,

quelles que soient les solutions d'ensemble adoptées, celles par exemple de l'armée coloniale, du nombre de régiments de la Division etc... Nos pourrions commencer par étudier ces questions de détail. Cela nous ferait gagner du temps. (Mouvement général)

M. le Président — Je vais donc faire dactylographier et vous distribuer les notes préparées par M. le général Hirschauer sur diverses questions particulières.

M. Paul Doumer — Il faudrait avoir savoir quel sont les renseignements que possède le Ministère de la Guerre sur l'armée allemande.

M. le Général Hirschauer — Et sur les différents armées européennes. Je vais m'occuper de rassembler ces renseignements.

La séance est levée à 16^h.

Séance du lundi 30 juin

Présidence de M. Albert Lebrun

Présents : MM. Lebrun, Doumer, ^{g^d} Bourgeois, Ch^d d'Alsace, Hervey, Penancier, ^{g^d} Menimy, Pasqual, Berger, Hayez.

La séance est ouverte à 14^h.

Emplois réservés
aux engagés et
reengagés
(n. 419. 24)

M. le ^{g^d} Bourgeois donne lecture de son rapport sur le projet de loi relatif aux emplois réservés aux militaires des armées de terre et de mer engagés et reengagés, commissionnés ou appartenant aux cadres de maîtrise.

Le rapport conclut à l'adoption, sans modification, du texte de la Chambre, en raison de l'urgence, un certain nombre d'intéressés devant prendre une décision pour le 1^{er} juillet.

Certains articles ayant besoin d'éclaircissements et de précisions, ces éclaircissements seront donnés dans le rapport.

Sous cette réserve, le rapport est adopté.

Approvisionnement
en benzol

M. Hervey demande qu'une question soit posée : M. le Ministre de la guerre à propos de l'approvisionnement en benzol, étant donné que cet approvisionnement serait actuellement impossible, en cas de mobilisation, le secret pour la sébzolisation du gaz n'ayant pas encore été signé, et le benzol nous étant fourni, en majeure partie, par l'Allemagne.

M. le Président - La question pourra être posée
demain au Ministre, puisqu'il viendra devant la Commission.

La séance est levée à 15 h.

Séance du Mardi 1^{er} Juillet.

Présidence de M. Albert Lebrun.

Présents : MM. Lebrun, P. Doumer, Berger, Menimy, Chélanet, Gallot, Hagey, J^e Bourgeois, Ch^e d'Alsace, Gentil, Richard, & Kubersac, Mauger, Ch^e d'Illa, J^e Caufflieb, Hervey, & Bertier, & le Batut.

La séance est ouverte : 14^h 30

Décès de M. E. Delorme
ancien secrétaire adminis-
tratif de la Commission

M. le Président — Nous avons appris avec peine la mort de M. Delorme, chef adjoint des secrétaires rédacteurs du Sénat et ancien secrétaire administratif de la Commission de l'Armée. Il a exercé ces dernières fonctions pendant plus de quinze années et notamment pendant la durée de la guerre. Je suis certain d'être votre interprète à tous en adressant à sa veuve et à ses enfants nos vifs et sincères condoléances (Acclamation unanime).

(M. le G^{ral} Nollet, Ministre de la Guerre, se introduit)

Audition de
M. le Ministre de la Guerre

Il est entendu sur :

L'organisation générale de l'armée
L'état actuel de l'armée allemande
Le plan général de déclenchement de fortifications
L'approvisionnement en benzol

(Voit le Compte rendu sténographique)

M. le G^{ral} Hirschauer — En attendant le dépôt du nouveau projet de gouvernement sur l'organisation militaire on se réunira

j'accepte provisoirement le texte de la Chambre, nous pourrions nous occuper de quelques questions particulières indépendantes de l'ensemble de l'organisation et de la quelle j'ai déjà réuni des renseignements. (Boutin)

Déclassement
de Condi sur Escant
(N° 182-1924)

Déclassement
d'Entresaux, Montlouis,
Mauberge etc..
N° 448-1924.

M. le S^r Menisny donne lecture :

- 1^{re} de son rapport sur le projet de loi de Déclassement de Condi 1/ Escant.
- 2^e de son rapport sur le projet de loi portant Déclassement de la place d'Entresaux, du château de Salces, du château de Collioure, de la place de Montlouis, de l'enceinte de Mauberge, et de la place d'Oléron.

Le Com Sécide s'adapte, à titre exceptionnel, le rapport sur le Déclassement de Condi 1/ Escant, mais ne statue sur aucun des autres projets de Déclassement avant d'avoir reçu l'assurance du Ministre que le plan d'ensemble des Déclassements a été établi.

La séance est levée à 17^h 5'.

Séance du 4 Juillet.

Présidence de M. Albert Lebrun.

Présents : M. M. Lebrun, Merimey, Penasier, Mauger, Doumer, Gallat, Lebert, Chalamet, Berger, Le Basillier, St Bourgeois, St Hirschauer, Ct d'Elva, et Bertier, St Laufflieb.

La séance est ouverte à 16^h.

Rapport

de M. Hervey sur les matières premières (poudres, explosifs, carburants).

M. Hervey donne lecture de son projet de Rapport : la Commission sur la Situation des matières premières (poudres, explosifs, carburants).

M. le Président — Je remercie M. Hervey de son intéressant rapport. Dès qu'il y aura mis la dernière main, il sera tiré, comme celui de M. de Labrousse sur l'évaluation, à une quarantaine d'exemplaires et distribué par le soins du Secrétariat de la C^{te} à chacun de ses membres.

M. le St Merimey — M. Hervey a indiqué dans le rapport combien nos industries chimiques sont à encourager et il a rappelé qu'à la veille de la guerre nous ignorions les procédés de fabrication de certains éléments des poudres. Aujourd'hui nous avons tout au moins des usines-types permettant d'organiser rapidement, lorsqu'il le faut, les diverses fabrications.

M. Hervey — Nous n'avons pas la série complète des usines-types ; mais nous possédons tous les procédés de fabrication. M. Patard, le Directeur des Poudres, est fermement décidé à réaliser pour chacun de ces procédés une usine-type.

M. L. G^d Mesnivy - M. Hervey a dit que les industriels ne
voulent pas tirer l'acide sulfurique et le beryl des sous-
produits de la houille parce que l'opération est trop coûteuse, et
qu'une usine d'Etat va être créée, à cet effet, à Toulouse.
Ne serait-il pas plus avantageux de procéder par voie de sub-
vention ?

M. Hervey - J'ai l'impression qu'on n'y tient pas.
Toutefois j'insisterai sur ce point auprès des services du Mi-
nistère.

Missails militaires
des réserves
—

M. L. G^d Bourgeois donne lecture de son rapport
sur le projet de loi relatif à l'augmentation du contingent
des missails militaires des réserves.
(adopté).

Organisation générale
et cadres.
—

M. L. G^d Mesnivy - J'ai déjà eu l'occasion de signaler,
que sans le projet de loi sur les cadres l'infanterie n'aurait
pas des effectifs correspondant à ceux qu'elle consomme.

M. L. G^d Hirschauer - C'est mon avis. L'infanterie
a des déchets énormes, surtout avec les troupes noires.
Une autre question très importante est celle de
l'encadrement de l'infanterie. On a prévu deux
capitaines adjoints major par régiment. Il en faudrait
trois, un par bataillon, surtout si le bataillon devient,
comme je le souhaite, l'unité administrative.

Le projet prévoit, par compagnie, un capitaine et
un lieutenant. C'est insuffisant. En temps de guerre
la compagnie risquerait fort d'être commandée par
le sous-lieutenant de réserve.

D'autre part il faut éviter à tout prix de laisser
les officiers au grade de lieutenant pendant 15 ans.

Enfin il y a la question de la Compagnie hors-rang
qui est devenue aujourd'hui la Compagnie des spécialistes.
Il faudrait la scinder en deux unités distinctes : une section de
scribes et une Compagnie de spécialistes, pionniers et autres.

M. le g^l Messimy — Il faudrait aussi, dans les
armes, une périégation complète des grades et de l'avan-
cement. Pour cela la fonction devrait rester distincte du
grade. Je ne vois aucun inconvénient à mettre à la
tête d'une Cie d'Infanterie un commandant ou à la tête
d'un bataillon un lieutenant colonel.

M. Perrey — Le plus grand mal est, je crois,
le temps passé par les officiers dans les écoles successives.
On devrait en faire faire les stages aux lieutenants
s'ils anciens. Ils apprendraient alors le métier aux dur de
chef de section.

Le séance est levée : 18^h 15'

Séance du Vendredi 11 Juillet

Présidence de M. Berger, Vice Président.

Permissions agricoles

n° 526. 1924.

—

M. Manger est désigné comme rapporteur de la proposition de résolution de M. Mechet invitant le Gouvernement à rétablir d'urgence les permissions agricoles.

Séance du Jeudi 31 Juillet.

Présidence de M. H. Lebrun.

Présents : M. M. Lebrun, G^l Bourgeois, Gallot, Hervey, Foucher, F. Boule, Richard, G. Barillier, Lebant, Sabatier, Ch. Dumont, P. Doumer, Berge, & Labrousse.

Reintégration
du Général Sarrail
dans la 1^{re} section du cadre
de l'Etat-major.
N. 583. 1924

M. le G^l Bourgeois donne lecture de son ^{projet de} rapport sur le projet de loi tendant à replacer le Général Sarrail dans la 1^{re} section du cadre de l'Etat-major général.

Il conclut à cette réintégration, mais, en même temps, à celle des Généraux Lanrezac, Amade et Henrys.

M. Hervey — Nous ne pouvons prendre une telle initiative, celle qui concerne les trois généraux autres que le G^l Sarrail, sans prendre l'avis du Gouvernement.

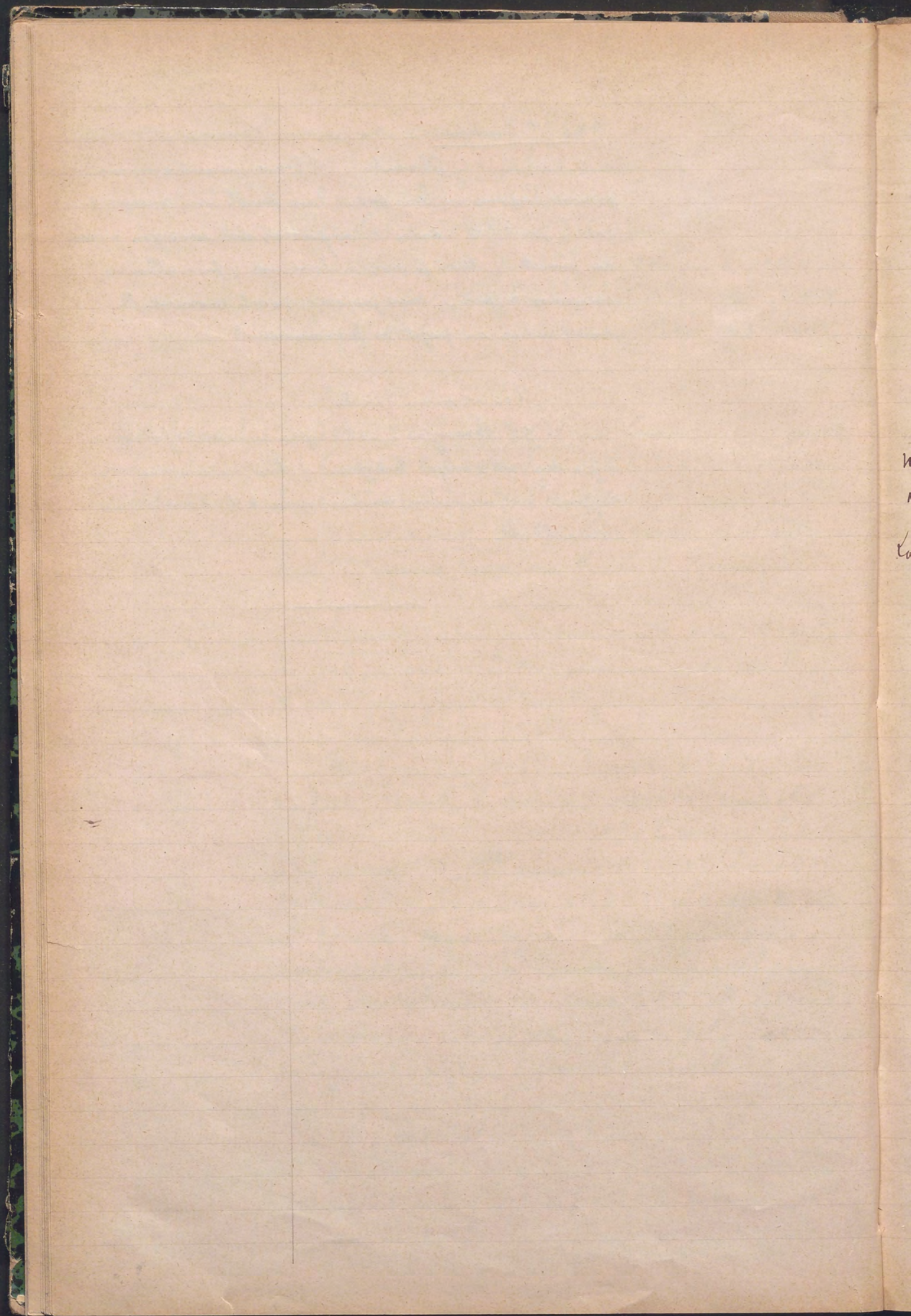
M. Charles Dumont — Je ne suis pas prêt, pour ma part, à discuter les mérites de nos divers grands chefs militaires. En tout cas ce ne serait pas le moment de le faire, me semble-t-il, à l'occasion de la réintégration du G^l Sarrail. Le Gouvernement a pris l'initiative de cette réintégration, sous sa responsabilité. Nous ne pouvons nous substituer à lui pour d'autres mesures analogues, d'ordre essentiellement gouvernemental. D'ailleurs chaque nom mis en avant soulèverait des polémiques passionnées et ce n'est pas l'heure de le susciter.

M. le Président — C'est noté. Notre rapporteur peut faire allusion à d'autres réintégrations possibles, au cours de son rapport, mais le texte du projet de loi ne devrait pas, à mon sens, être modifié.

M. J. Bourgeois — La question Canzy et d'Amade
a été soulevée à la Chambre. Le Gouvernement a même
promis d'examiner leur cas. Il me semble donc nécessaire
que la possibilité d'autres réintégrations soit envisagée aussi
au Sénat. Mais je puis évidemment y faire allusion
sans mon rapport, sans proposer, pour le moment, de
modification au projet de Gouvernement.

Il en est ainsi décidé.

M. J. Bourgeois est désigné comme rapporteur
définitif et chargé de déposer et lire en séance son
rapport aujourd'hui même en vue de la discussion
immédiate.



Séance du mercredi 19 Novembre

Présidence de M. Leboucq

Présents: M^{rs}. Leboucq, Doumer, Penancier, Sabatier,
Léclercq, L. Candemont, Merimey, Chalauret, Fouches, Gentil,
L. Loubet, d'Alsace, Gallet, Hirschauer, Bourgeois, Pelissier,
Hayez, Rogier, Richard, de Bertin, Ch. Dumont, Mangin,
Le Barillier, Hervey, Pichon.

Audition de
M. le G^l Nollet,
Ministre de la Guerre
—
Lois d'organisation et
des cadres.

Situation de l'armée
—

La séance est ouverte à 14^h 30.

M. le G^l Nollet, Ministre de la Guerre est intro-
duit.

Il est entendu sur la situation de l'armée et sur
les projets de loi relatifs à l'organisation de l'armée et
aux cadres.

[Le Gouvernement substituer ces projets de projet nou-
veaux permettant de réduire ultérieurement le service d'un an].

Voir le compte-rendu sténographique.

Séance du mercredi 26 novembre

Présidence de M. Albert Lebrun.

Présents : MM. Lebrun, Penancier, J.-L. Breton, J. Stuhl,
Richard, Pasquel, G^d Bourgeois, Ch. Dumont, Messimy, Foucher,
Hervey, de Lubersac, Gallet, Mangin, Lebert, de Batut, de Bertain
(E.S. Alsace, Hirschauer, Doumer, Berger).

Excusé : M. Gaston Menier.

La séance est ouverte : 16^h 30

Désignation
de Rapporteurs

Sont désignés comme Rapporteurs :

M. Gallet pour la proposition de loi de M. G. Machet de-
tendant : compléter l'article 45 de la loi du 1^{er} avril 1923
sur le recrutement de l'armée, et à accorder une permis-
sion supplémentaire aux soldats agriculteurs.
(N° 611, 1924)

M. Penancier pour la proposition de résolution de
M. Lissier relative à l'application de la loi du 29 octobre 21
sur le régime des chemins de fer, accordant certains avantages
aux militaires réformés (N° 543, 1924).

M. Lebert pour le projet de loi fixant la durée du
service militaire pour les sursitaires de dans 21 et
plus anciennes.

M. Hervey pour la proposition de loi de M. Pasquel
ayant pour objet d'accorder le bénéfice de la loi du 30 mars 21
aux aspirants reçus aux écoles de sous-officiers, anciens officiers en 1914,
et bien entendu d'avis du bénéficiaire de l'application du décret
du 26 août 1914, relatif aux nominations à titre temporaire.

en le assimilant au grade de sous-lieutenant : titre temporaire. (n° 663, 1924).

Cadres des réserves
de l'armée de terre
(n° 312 - 1924)

M. le g^l Hirschauer donne lecture de son rapport sur le projet de loi, ad. pub. ch., sur l'organisation des cadres des réserves de l'armée de terre.

Les art 1 à 9 sont adoptés.

art - 9. (Perte du grade) :

M. Messimy - Y a-t-il des sanctions prévues à l'égard des officiers de réserve qui refuseraient d'accomplir les périodes réglementaires ?

M. le Rapporteur - Le Ministre, aux termes de l'art. 21, peut mettre les officiers de réserve en non-disponibilité ; ils peuvent être révoqués par application de l'art 14. Enfin l'art. 13 prévoit la radiation des cadres. Il me semble qu'il y a là une série de sanctions suffisantes. En cela je m'informe.

Les art 10 à 23 sont adoptés.

M. Pasqual - Ne pourrait-on pas, dans certains cas, accorder l'honorariat dans le grade supérieur. C'est le vœu des officiers de réserves.

M. le Rapp - Il y a, pour honorer et récompenser les services rendus, la Légion d'Honneur. L'avancement au contraire ne doit pas - et c'est là un principe capital - constituer une récompense ; il doit simplement être la constatation d'une capacité, de l'aptitude à commander une unité déterminée.

M. le Président - Nous passons à l'art 24, ainsi

concern :

A titre exceptionnel, et afin de permettre l'utilisation en temps de guerre des éminents services que peuvent rendre à la défense nationale certaines personnalités notoires du pays, comme « conseillers techniques », il pourra être conféré dès le temps de paix, à ceux d'entre eux dégagés de toute obligation militaire, qui seraient volontaires et dont il conviendrait de s'assurer le concours éventuel, un grade dans la réserve ou l'assimilation spéciale en rapport avec la nature des missions qui peuvent leur être confiées.

M. Berger - Cet article est inadmissible. Ce serait une manière montante de galons et d'étoiles pour des services qui n'auraient rien de militaire.

M. Paul Doumer - C'est évident.

M. Messimy - Il faudrait tout au moins exiger certaines garanties, et le premier du Ministre qu'il ne fera pas application de l'article en temps de paix.

M. Berger - Cet engagement serait sans valeur pour l'avenir. Je demande que l'article soit révisé.

M. de Bertier - Heureusement les mots « dégagés de toute obligation militaire » limitent le champ d'application.

M. Berger - Parson, ces mots s'appliquent en particulier aux réformés. On verra les gens de 30 ans, n'ayant jamais servi, nommés d'emblée Colonels !

M. Paul Doumer - C'est très exact. Cependant afin d'éviter le retour du projet à la Chambre, nous pourrions nous contenter de la promesse faite par le Ministre à la tribune qu'il n'utilisera pas l'article en temps de paix.

M. Berger - J'interviendrai rigoureusement en ce sens
lors de la Discussion en séance publique.

M. le Rapporteur - Je ferai aussi de sérieuses observations
dans mon Rapport.

Les articles 24 à 36 sont adoptés - La suite à demain.

La séance est levée à 17^h 30.

Séance du Jeudi 27 Novembre

Présidence de M. Albert Lebrun.

Présents: MM. Lebrun, Hirschauer, Joumer, Mangin, Caufflieb, Richard, de Bertier, Bourgeois, (et) d'Alsace, Hervey, Lt Stuhl, Chalamet, Berger.

La séance est ouverte à 15^h 30.

Organisation
des cadres des réserves
de l'armée de terre
(N° 312 - 1924)

M. le Président — Nous reprenons la discussion du projet de loi sur les cadres des réserves.

M. le Lt Hirschauer, Rapport — Nous nous sommes préoccupés hier de deux questions: l'art. 24 et les sanctions énoncées contre les officiers de réserve qui refuseraient d'accomplir leurs périodes.

Je me suis renseigné au Ministère.

L'art 24 a été inséré à la demande des associations des officiers de réserve. Mais je signalerai dans mon rapport le danger de cet article et les abus qu'il pourrait entraîner. Ulérieurement des modifications pourront être introduites, réduisant l'application de l'article au temps de guerre.

En ce qui concerne les officiers de réserve qui refuseraient de faire leurs périodes, ils tombent sous le coup des dispositions disciplinaires prévues dans la loi. Cela ne fait aucun doute.

L'art. 37 à 40 sont adoptés.

L'art 41 est adopté.

M. Mangin — Je signale le cas d'officier de réserve aux-quel on a fait rendre un galon, celui de lieutenant, en les faisant passer dans l'active. Il y a là quelque chose de fâcheux.

Les art. 42 à 57 et dernier et l'ensemble de la loi
sont adoptés sans modifications.

Engagés et rengagés

M. Paul Doumer - Je veux signaler à la Commis-
sion la situation numérique actuelle de nos engagés et ren-
gagés.

Les militaires accomplissant actuellement du service au
del de la durée légale sont au nombre de 70.000 au
lieu de 65.000 qu'ils étaient avant le dernier loi.
Sur ce nombre, les sous-officiers sont 48.000 au lieu de
44.000.

Mais nous sommes encore bien loin, vers le vœu, de
100.000 rengagés prévus lors du vote de la loi de recrutement.
L'ascension est lente. Il y a là quelque chose d'un peu inquié-
tant et digne d'attention. (Avertissement général).

La séance est levée à 17^h 15.

Séance du Vendredi 5 Décembre

Présidence de M. Albert Lebrun

Présents : MM. Lebrun, Doumer, G^r Baufflieb,
Financier, de Candemont, Latournerie, Fouché, Mering,
Chalamet, Hayez. - Excusé : M. Libert

La séance est ouverte à 14^h 30

Sursitaires
de classes 21 et plus an-
ciennes
(1892-1924)

M. le Président donne lecture du Rapport de
M. André Libert (absent de Paris) sur le projet de loi fixant
la durée du service militaire pour les sursitaires des
classes 21 et plus anciennes.

Le texte de la Chambre est adopté sans modification

La séance est levée à 14^h 50.

Séance du mercredi 10 décembre

Présidence de M. Albert Lebrun

Présents: M. Lebrun, MM. G. Bourgeois, Richard, de Candemont, Berger, Mesimy, Foucher, L. Raillier, G. Caufflieb, Pasquel, de Bestier, Mangin, J. Stuhl, Mangin, de Lubersac, J. Hirschauer.

La séance est ouverte à 14^h 30

Matériel
Armes portatives
(Rapport Berger).

M. Pierre Berger - Soumis lecture de son rapport sur le matériel = Armes portatives. (voir la collection dactylographies)

M. G. Bourgeois - A-t-on une idée du nombre des hommes actuellement employés à l'entretien des armes?

M. Berger, Rapporteur - Je crois qu'on peut l'évaluer à environ 20 à 25 hommes par bataillon.

M. G. Bourgeois - Vous nous avez parlé des armements allemands de la Reichswehr. Sont-ils en consonance avec le traité de Versailles?

M. Berger - La question est très importante en effet. Je vais m'en informer d'une façon certaine.

M. G. Caufflieb - Il serait intéressant de savoir aussi comment, pour les miennerwerfer, les munitions sont transportées sur le champ de bataille.

M. Berger - Je m'en informerais également.

M. le g^{al} Caufflieb - Vous avez dit qu'un nouveau
modèle de fusil est en préparation chez nous. Les recherches sont-
elles faites dans l'esprit d'augmenter la portée ou d'aug-
menter la précision? J'estime que la grande portée est
tout-à-fait inutile; au contraire la précision est une qualité
essentielle.

M. Berger - Je dois assister prochainement à des
expériences. Je vous rendrai compte de mes observations.

M. le g^{al} Caufflieb - On en est au projet des voi-
tures blindées et armées pour le transport des munitions
d'infanterie d'assaut. Des voitures de ce genre, marchant
sur roues et sur chenilles ont été commandées à St Cha-
mond par l'Espagne pour le Maroc. En fait on pour-
rait nous?

M. Berger - Je sais qu'il en est question. J'irai
à Saint Chamond et je me renseignerai de visu.

M. de Cubersac - Certains tireurs d'élite alle-
mands ont, pendant la guerre, rendu impossible sur cer-
tains points le rôle des arions éclaireurs de l'infanterie.
Il serait très utile d'attirer l'attention de l'Etat-major géni-
ral sur la nécessité de multiplier chez nous le nombre des
tireurs d'élite.

M. le g^{al} Meninny - Deux questions importantes
me paraissent devoir être étudiées:

D'abord celle des chars mitrailleurs pour troupes à
pied. Je crois que c'est actuellement la cavalerie qui en est
chargée de fournir les engins, après à chemins partout.
N'y a-t-il pas là des aménagements à réaliser?

Ensuite la question des minenwerfers. Il y en a
en Allemagne de deux calibres et qui appartiennent à l'in-

faute, nous a dit M. Berger. Nous en possédons en France
de très imparfaits, et ils ne sont confiés à aucune arme.
Aucune troupe n'est désignée pour s'en servir. Ils sont
dans les stocks de l'artillerie. L'infanterie, qui n'a
actuellement que des lance-grenades, ne devrait-elle pas
comprendre un personnel affecté aux mineurs-verfer?
Sans cela, le moment venu, personne ne saura s'en servir.

M. le G^l Hirschauer - J'étudierai cette question
à propos des projets de loi de l'organisation de l'armée et des
cadres.

Je voudrais, quant à présent, signaler à M. Berger
l'importance capitale du ravitaillement en munitions
et de leur transport.

D'autre part nous avons eu, pendant la guerre,
d'excellents fusils antichars. En avons nous actuellement?

M. Berger - Non.

M. Messimy - Leur utilisation était très difficile.
Ils pesaient 12 kilos. Il vaudrait mieux de petits canons.
Dans chaque régiment, la C^{ie} spéciale des engins s'accom-
pagnerait pourrait posséder des engins de cette nature.

M. le Président - Nous serions heureux d'avoir
des chiffres d'ensemble en ce qui concerne l'armement
à la fin de la guerre et actuellement, afin de nous
rendre compte de l'utilisation des crédits.

M. Berger - Je les donnerai dans mon rapport.

M. Hervey - La mobilisation des établissements
au point de vue de l'armement est-elle réalisée?

M. Berger - La question est très intéressante,

mais elle me paraît rentrer plutôt dans le cadre d'une étude sur la mobilisation que de celle dont je suis actuellement chargé.

M. le G^l Hirschauer — On a parlé du remplacement des chevaux par des voitures automobiles. Alors se pose la question de l'essence.

M. le G^l Bauffic — Il est évident que nous ne pourrions faire la guerre sans l'Angleterre ou les Etats-Unis.

M. le G^l Hirschauer — Je crois fermement à la guerre aérienne, dès le début des hostilités, sans l'essence. J'ai déjà signalé à ce sujet l'importance que présente le déplacement des usines d'aviation, qu'il faut absolument éloigner de Paris. Or rien n'a été fait à cet égard.

M. le G^l Messimy — La totalité de la fabrication aéronautique est concentrée à Paris. Il faut absolument réagir.

M. de Bertier — On a fait tout à l'heure allusion à la question des carburants. On recherche en ce moment un carburant-bois. De grands progrès ont été réalisés. On pourra ou réaliser un carburant nouveau ou utiliser les huiles lourdes. En avril prochain, il y aura à Verdun un concours de camions lourds utilisant des carburants autres que l'essence.

M. Berger — Dans le Loiret-Cher, à l'occasion d'un concours forestier, on a déjà utilisé avec succès des camions marchant au bois.

M. de Lubsac — J'insiste pour que M. le Ministre de la Guerre soit entendu le plus tôt possible.

sur mon rapport relatif à la situation de l'aéronautique.
Le Ministère de la guerre ne semble guère en avoir tenu compte, notamment pour les affectations.

De plus nos régiments d'aéronautique, bien que se livrant à des manifestations aériennes, ne sont pas actuellement mobilisables.

M. le g^e Baufflieb — La D.C.A. est, elle aussi, inexistante. Elle devrait être rattachée à l'aéronautique.

M. le Président — Il est bien entendu que M. le Ministre de la guerre s'en est entendu sur le rapport de M. de Kubersac, puis sur le rapport de M. Berger. Je m'entendrai avec lui à ce sujet.

M. le g^e Messimy — C'est l'occasion de lui répéter que nous sommes nombreux ici disposés à accepter le service d'un an, mais à condition que la mesure soit précédée des mesures préparatoires nécessaires et d'une organisation nouvelle.

M. Mauger — Si l'on veut utiliser plus tard nos forêts pour les besoins de l'armée, il faudrait interdire les coupes énormes qui se pratiquent en ce moment.

Il s'agit aussi l'intérêt de la question des obus de verre, qui peuvent remplacer très utilement dans certains cas les obus métalliques.

Séance du Vendredi 24 Décembre.

Présidence de M. Albert Lebrun

Présents : MM. Lebrun, Dourmer, Senonville, Sabatier, Mesimy, Hervey, Bourgeois, Gallot, Chalaudet, Selpierre, Ch. Dumont, Albert,

Excusé : M. Gaston Menier.

Durée du Service
des Sursitaires des classes
1921 et plus anciennes
(N: 692. 1924)

M. le Président - Nous avons à examiner deux amendements au projet de loi fixant la durée du service militaire des sursitaires des classes 1921 et plus anciennes.

Le premier, S. M. M. de Lubsac, Gd. Hirschauer, Roustan et Gd. Stuhl et ainsi conçu :

Rédiger ainsi ~~est~~ l'article 2 :

« Les jeunes gens des catégories visées à l'article premier ci-dessus qui, titulaires du brevet de préparation militaire supérieur ou sortant du peloton préparatoire au peloton d'élèves officiers de réserve, seront nommés officiers ou sous-officiers de réserve, après avoir suivi un cours d'élèves-officiers de réserve, ne seront astreints qu'à une année de présence sous les drapeaux. »

Le second, S. M. M. Mazurier et Morand, et ainsi conçu :

Ajouter à cet article la disposition suivante :

« Bénéficieront de cette réduction les sursitaires des classes ci-dessus qui auront au moins trois frères ou sœurs et dont un frère ou le père sera mort pour la France ou sera réformé à 100 0/0. »

Les deux amendements sont disjoints comme portant
atteinte aux principes généraux de la loi sur le recruté-
ment

La séance est levée à 14 heures 15'.
